

**Procès-verbal du Conseil de gestion
30 novembre 2023**

Étaient présents :

- Mme Anne Levade, Présidente de la Fondation,
- Mme Christine Neau-Leduc, Présidente de l'Université,
- Mme Mélodie Prevel, membre fondateur (représentant ACCOR), (par visioconférence)
- Mme Joëlle Farchy, représentante de l'Université,
- M. Jean-Marc Lehu, représentant de l'Université, (par visioconférence),
- M. Philippe Plagnieux, Trésorier de la Fondation, représentant de l'Université (par visioconférence),
- M. Christian de Boissieu, personnalité qualifiée
- Mme Sabine Lochmann, personnalité qualifiée, (par visio-conférence)
- M. Odon Vallet, personnalité qualifiée,
- M. Ulysse Guttmann-Faure, représentant des usagers

Était excusée avec procuration :

- Mme Adeline Gubler, Secrétaire de la Fondation, représentante des personnels BIATSS, procuration à M.Ulysse Guttmann-Faure

Était absent :

- M. Gérard Bekerman, Vice-président de la Fondation, membre fondateur, (représentantAFER)

Étaient invités et présents :

- Mme Anne-Sophie Coppin, Déléguée générale de la Fondation
- Mme Julie Eymann, représentante du rectorat, (par visio-conférence)

La présidente ouvre la séance à 16h30 sur l'ordre du jour suivant.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 28 septembre 2023
2. Approbation du budget prévisionnel 2024
3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 28 septembre 2023
4. Projets de la Fondation
5. Questions diverses

La présidente donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 28 septembre 2023

M. Christian de Boissieu indique que le mot « président » est parfois inscrit avec une minuscule et parfois avec une majuscule.

M. Odon Vallet indique qu'il y a une faute d'orthographe dans le dernier paragraphe de la page 3 du procès-verbal. Il manque le « u » dans le mot honneur dans le début de phrase suivant « Puisque le conseil de gestion lui a fait l'honneur de lui renouveler sa confiance ».

M. Christian de Boissieu suggère que le terme agilité indiqué dans le point 2 à la page 4 du procès-verbal dans la phrase « Mme Anne Levade précise qu'à des fins d'agilité, cette délégation lui permet de continuer à engager des petites sommes, jusqu'à présent pas plus de 7 000 euros, et le plus souvent entre 2 000 et 4 000 euros dans l'urgence de demandes de soutien à des événements de l'Université ou des projets portés par les associations étudiantes. » soit mis entre guillemets.

Mme Anne-Sophie Coppin note les corrections et indique que les modifications seront faites. Mme Anne Levade demande s'il y a d'autres demandes de correction et propose de soumettre le procès-verbal aux voix car les corrections à faire sont d'ordre formel.

Le procès-verbal du conseil de gestion du 28 septembre 2023 est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du budget prévisionnel 2024

Mme Anne Levade présente l'ensemble des tableaux et notes du budget prévisionnel de la Fondation pour l'année 2024. Elle précise, comme chaque année, que la règle de calcul budgétaire de la DAFB n'est pas la même que la règle de calcul financière de l'agence comptable. En conséquence, les montants des conventions sont indiqués en totalité en année 1 et non pas subdivisés sur les années 2 et 3 de conventions, ce qui peut compliquer la lecture des tableaux.

Elle rappelle que la note budgétaire qui a été envoyée aux membres du conseil de gestion et qu'elle présente aujourd'hui est rédigée par la DAFB.

Elle indique que les éléments budgétaires soulignent la dynamique de la Fondation et donnent une vision d'ensemble de tous les projets lancés ou poursuivis et souligne que le budget initial 2024 de la Fondation universitaire est construit principalement dans la perspective de la poursuite des éléments connus ou en cours.

Comme les années précédentes, c'est la prudence qui a guidé l'élaboration du budget prévisionnel, considérant qu'un budget rectificatif pourra être présentée pour tenir compte de financements qui ne sont pas encore conventionnés mais font l'objet de discussions.

Elle attire l'attention des membres du conseil sur le fait que les dépenses sont en diminution par rapport aux années antérieures et que les dépenses de personnel englobent l'ensemble des personnels rattachés à la Fondation, y compris ceux affectés à la Chaire PCEN.

Elle donne la parole à Mme Anne-Sophie Coppin pour qu'elle détaille les éléments.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que le montant total des encaissements prévus au budget 2024 s'élève à 473 k€. Les recettes globalisées (90 k€) correspondent à 10 k€ au titre de l'excellence académique, 5 k€ de financements prévisionnels du concours d'éloquence 2024, 10 k€ au titre des frais de gestion fixés à 2,5% des produits de la fondation universitaire prélevés sur le financement des chaires, 65 k€ de prévisions de dons divers en affectation libre. Mme Anne-Sophie Coppin souligne que les recettes fléchées s'établissent quant à elles à 383 k€ au titre des versements annuels des financements des chaires hébergées par la fondation, soit 119 k€ pour la chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique » (PCEN), 147 k€ de financement pour la chaire « Économie Sociale, Protection et Société » (ESoPS) et 117 k€ pour la chaire « Delphine Levy ».

Mme Anne-Sophie Coppin présente ensuite les dépenses prévisionnelles en regard des recettes : 135 k€ de fonctionnement courant de la fondation universitaire dont 120 k€ en dépenses de personnel, 10 k€ en dépenses de fonctionnement et 5 k€ en dépenses d'investissement, 15 k€ pour l'excellence académique (Cérémonie des docteurs et Concours international d'éloquence), 1,5 k€ correspondant aux intérêts perçus sur le placement du Legs Malendrino, 89 k€, dont 78 k€ en personnel et 11 k€ en fonctionnement pour la Chaire « Assurance et société. Historicité des savoirs et pratique de l'interdisciplinarité », 110 k€, dont 100 k€ en personnel, 7 k€ en fonctionnement et 3 k€ en investissement pour la Chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique », 175 k€, dont 140 k€ en personnel, 30 k€ en fonctionnement et 5 k€ en investissement pour la Chaire « Économie Sociale, Protection et Société » et 117 k€ en fonctionnement pour la Chaire « Delphine Levy ».

M. Christian de Boissieu demande si la prévision budgétaire pour le lancement de la Chaire « Finance et Société » qui serait portée par Gunther Capelle-Blancard est prise en considération dans le budget prévisionnel 2024. Il s'interroge sur l'absence de recettes en regard de la Chaire Assurance et société. Enfin, il souligne le travail des chaires, des porteurs des chaires et de Mme Anne-Sophie Coppin qui lève les fonds ou les aides dans le mécénat ou la gestion.

Mme Anne Levade répond que la Chaire Finance et Société n'apparaît pas sur le budget prévisionnel 2024 car elle est en projet et en discussion avec le partenaire Septodont qui souhaite, au préalable, que plusieurs mécènes soient identifiés afin de répartir la charge financière de la Chaire. Elle rappelle qu'un montant de 80 000 euros est nécessaire au lancement d'une Chaire et qu'il nous faut donc réunir ce montant pour démarrer le projet.

Concernant la Chaire Assurance et société, Mme Anne Levade rappelle qu'elle préexistait à la création de la Fondation et qu'elle est financée par France Assureurs. La convention de partenariat initiale est arrivée à son terme et son renouvellement est en discussion. Toutefois, la première dotation financière n'a pas été épuisée et le partenaire a donné son accord pour que la Chaire puisse poursuivre ses activités de recherche et de colloques.

Mme Christine Neau-Leduc indique qu'un rendez-vous s'est tenu entre le partenaire et l'Université il y a trois semaines et que le renouvellement du partenariat à l'identique est en bonne voie. Un colloque s'est tenu les 26 et 27 novembre et elle se dit confiante dans l'issue favorable des discussions avec le partenaire mais, par prudence, tant que rien n'est acté et signé, aucune enveloppe budgétaire ne peut être indiquée dans le budget prévisionnel 2024. Elle précise que les interlocuteurs à France Assureurs ont changé et que le rendez-vous de novembre a été l'occasion de faire le point sur les recherches menées dans le cadre de la Chaire mais aussi de réfléchir à l'avenir, notamment en lien avec de nouvelles structures créées par le partenaire comme un musée d'objets historiques.

Mme Anne Levade souligne que les dépenses identifiées pour la Chaire sont bien prélevées sur des recettes déjà encaissées et restantes.

M. Odon Vallet souhaite revenir sur les possibles partenaires de la Chaire Finance et Société. Mme Anne Levade propose d'aborder cette thématique dans le prochain projet de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 28 septembre 2023

Mme Anne Levade informe le conseil de gestion que 8 conventions de partenariats et mécénats ont été signées depuis la rentrée universitaire de septembre et que 3 avenants de renouvellement sont en cours de rédaction et signature.

Chaires de recherche

Chaire PCEN

Mme Anne Levade donne la parole à Mme Joëlle Farchy qui indique que la société ARTE, mécène de la Chaire PCEN, vient de renouveler sa convention initiale pour trois ans et un montant total de 60 000 euros (20 000 euros par an).

Chaire ESoPs

Mme Anne Levade annonce que la Chaire Économie Sociale, Protection et Société, bénéficie d'un nouveau partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Mme Anne-Sophie Coppin précise que le mécénat de la Caisse des Dépôts et consignations s'élève à hauteur de 37 000 euros. Un complément de 42 000 euros provient de l'ANR. Mme Anne-Sophie Coppin explique que le partenariat prend la forme d'une convention cadre permettant de financer un projet de recherche d'envergure et d'une convention d'accueil d'un ingénieur d'études de l'Université, M. Thibaut Heyer. Le projet porte sur les bénéficiaires des dispositifs de fin de carrière avec un focus sur les secteurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Mme Anne Levade informe le conseil de gestion que la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des statistiques), premier partenaire de la Chaire, a réaffirmé son soutien par la signature d'une convention de recherche de trois ans d'un montant de 200 000 euros permettant le recrutement d'une post-doctorante, Mme Cécile Gayet. Elle indique également qu'une convention de formation par la recherche en administration (COFRA) a également été signée. Mme Anne-Sophie Coppin précise que M. Roger Audin, économiste junior au sein de la DREES, mènera sa thèse sur « l'impact redistributif des politiques du marché du travail en France » sous la direction de Mickael Zemmour et Muriel Roger. Mme Anne Levade souligne que ces conventions permettent de pérenniser cette Chaire qui n'a que deux ans d'existence mais rencontre déjà un réel succès.

Chaire d'enseignement

Chaire Delphine Levy

Mme Anne Levade informe le conseil de gestion que la nouvelle promotion du D.U. Delphine Lévy « Pour l'accès à l'art et au patrimoine » a fait sa rentrée le vendredi 13 octobre 2023. Elle précise que le choix a été fait de conserver une promotion à taille humaine d'une vingtaine d'étudiants et que la décision a été prise lors du dernier conseil d'orientation de cette chaire de poursuivre ainsi et de prévoir le doublement (c'est-à-dire deux promotions de 20 étudiants) de la capacité d'accueil du D.U. en cas de succès et de nouveaux mécènes.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que le groupe d'étudiants a profité d'une visite de l'exposition « Nicolas de Staël », guidée par Pierre Wat (historien d'art, professeur et directeur du laboratoire HiCSA), co-commissaire de l'exposition, suivie d'une visite du Musée Gustave Moreau par son directeur, Charles Villeneuve de Janti (conservateur général du patrimoine et diplômé du DU en 2023). Elle rappelle que la particularité de ce D.U. est que la promotion est accueillie par les institutions partenaires.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que Art Explora, Paris Musées, le musée du Luxembourg et le musée du Louvre ont signé, chacun, une convention de partenariat à caractère pédagogique. Mme Anne Levade précise qu'un mécénat de la Fondation BNP Paribas d'un montant de 10 000 euros a été acté. Mme Anne-Sophie Coppin indique que la Fondation BNP Paribas est abritée par la Fondation de France et que la convention est en cours de rédaction.

M. Christian de Boissieu demande s'il existe déjà une étude d'impact de ce D.U. en terme de carrière post diplôme.

Mme Anne-Sophie Coppin répond que ce n'est que la deuxième promotion mais que les élèves en reconversion professionnelle qui sont accueillis au sein de ce diplôme sont promus au sein de leurs institutions. La question se pose davantage concernant les étudiants en formation initiale mais il est trop tôt pour faire un bilan.

Nouvelle chaire

Chaire Finance et Société

Mme Anne Levade précise que la Chaire Finance et Société est ici intégrée dans le bilan de la Fondation pour faire le point sur les différents rendez-vous qui ont eu lieu ainsi que sur les réflexions en cours. Elle indique que les discussions avec le partenaire Septodont sont toujours en cours pour la rédaction de la convention permettant le lancement de cette nouvelle.

Mme Anne Levade rappelle que la Fondation Septodont souhaite qu'un ou plusieurs autres partenaires soient associés à la création de cette Chaire. La société S2T avec laquelle la Fondation a conclu une convention cadre de mécénat non fléché pourrait venir abonder à la dotation initiale nécessaire par un ticket de 10 000 euros.

Mme Anne-Sophie Coppin indique qu'un rendez-vous a eu lieu le 13 novembre dernier avec la CASDEN (Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale) aujourd'hui banque coopérative de la fonction publique qui pourrait apporter un mécénat complémentaire à la Chaire Finance et Société. Elle précise cependant que la négociation de la convention sera un peu plus longue qu'avec un autre partenaire car la Fondation ne peut pas accepter d'échange de nature commerciale.

M. Odon Vallet souligne que depuis la COVID 19, les partenaires ont tendance à diversifier leur mécénat et donc à s'engager sur des montants plus modestes. Il questionne Mme Anne-Sophie Coppin pour savoir si elle connaît une justification à cette pratique.

Mme Anne-Sophie Coppin répond que les partenaires sollicités, qu'ils aient signé ou non avec la Fondation, tiennent un même discours. En effet, pour anticiper un effondrement économique ou la fermeture d'un secteur en raison d'une possible crise majeure, les mécènes diversifient leurs dons. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont fait l'objet de réorganisations ou de plans sociaux. Il devient donc plus difficile pour un conseil d'administration de décider de devenir « grand donateur » pour un projet extérieur à l'entreprise alors que celle-ci doit licencier ou renoncer à un secteur d'activité.

Mme Sabine Lochmann indique avoir approché BNP Paribas, Groupama, UBS, Largillière et Greenweez. Elle rappelle que la fin d'année est la période de clôture budgétaire, ce qui n'est pas propice à la levée de fonds. Elle souligne cependant que la thématique est très bien choisie car très demandée, ce qui peut aussi complexifier la levée de fonds car de fait, avant son existence, la Chaire est déjà en concurrence avec d'autres projets dont la thématique est similaire dans d'autres universités ou grandes écoles françaises ou internationales.

Mme Anne Levade remercie Sabine Lochmann des démarches qu'elle a engagées et de son soutien à la Fondation.

M. Christian de Boissieu souligne que la thématique de la Chaire est dans l'actualité extra financière et demande si une démarche peut être faite auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il précise qu'il est membre du conseil scientifique et demande que soit vérifié qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt avant d'engager un contact auprès du régulateur.

M. Christian de Boissieu propose également que la filiale du Crédit Agricole, Amundi, soit contactée et demande si le porteur du projet de Chaire, Gunther Capelle-Blancard, a des réseaux que la Fondation peut solliciter pour le mécénat.

Mme Anne-Sophie Coppin répond qu'elle travaille en lien avec Gunther Capelle-Blancard qui a transmis les coordonnées de potentiels partenaires pour prise de contact par la Fondation. Elle précise que l'objectif est que la dotation initiale de la Chaire soit supérieure aux 80 000 euros requis afin qu'un personnel de gestion et de communication de la Chaire puisse être recruté d'emblée pour assurer son bon fonctionnement.

Mme Joëlle Farchy indique que les porteurs de Chaire doivent également aller aux contacts des mécènes comme elle le fait pour la Chaire PCEN et que la totalité de la levée de fonds ne devrait pas reposer sur la Fondation.

Les projets

Projet Rampe

Mme Anne Levade rappelle que le projet « Réseaux Alumni Mécénat Projets Européens » déposé par l'Université dans le cadre de l'appel à projets « Accélération des Stratégies de Développement des Établissements d'Enseignement Supérieur et de la Recherche » (ANR) permet à l'Université de bénéficier d'une enveloppe globale de 3 901 716 euros sur une période de 8 ans. Ce projet, conduit sous la responsabilité de M. Pierre Médan, vice-président chargé du développement des ressources propres, n'a pas pour objet de financer des projets mais de financer le recrutement de personnels dédiés à la levée de fonds qui permettront, entre autres, d'assurer la pérennité de leur recrutement.

Dans ce cadre, la Fondation est directement bénéficiaire de plusieurs postes et un appel à candidature pour un poste de *Fundraiser senior* a été lancé. Les candidatures reçues ont été examinées et deux entretiens ont eu lieu. Cependant, compte tenu du nombre de candidatures correspondant davantage à un profil de *Fundraiser junior* et des besoins de la Fondation, la fiche de poste correspondante a été validée et publiée afin de pouvoir auditionner les candidats. Mme Anne Levade demande à Mme Anne-Sophie Coppin d'indiquer les grandes lignes de la fiche de poste de *Fundraiser junior* et rappelle aux membres du conseil de gestion que cette fiche de poste leur a été communiquée par voie électronique.

Mme Anne-Sophie Coppin donne lecture des activités énumérées dans la fiche de poste :

- Assurer une veille sur l'actualité du mécénat
- Contribuer à la réalisation des outils de communication pour les prospects et les mécènes

(brochures, site internet, rapports d'activité, lettres de remerciements, etc.)

- Mettre en œuvre le plan de sollicitation off line et on line (postal, web, télémarketing)
- Venir en appui des campagnes marketing papier, téléphonique et digitale (courriers, brochures, dépliants, e-mails) et gérer les contacts pour la création et l'enrichissement de la base de données des mécènes
- Suivre la prospection dans le CRM
- Rédiger les fiches de présentation des projets spécifiés
- Identifier des entreprises et alumnis à solliciter
- Répondre aux demandes d'information
- Mettre à jour des fichiers des donateurs
- Participer à l'organisation des évènements
- Aider à la gestion budgétaire et financière
- Aider à la préparation des Conseils de gestion de la Fondation

Mme Anne-Sophie Coppin précise que les connaissances suivantes sont demandées :

- Dons des entreprises : loi sur le mécénat 2003 sur les dons des entreprises (article 238 du CGI), parrainage, échanges marchandises, règlementation sur marchés publics
- Dons des particuliers : article 200 du CGI, IFI
- Bonne connaissance de la sphère publique
- Connaissance des entreprises à but lucratif (enjeux, stratégies)
- Connaissance des techniques de négociation en B2B

Mme Anne-Sophie Coppin souligne qu'un profil Bac +3 minimum, Bac +5 est souhaité, avec une formation supérieure, Master 2, Université, école de commerce, domaine commercial, relations publiques, marketing ou culturel, et qu'une expérience professionnelle dans le secteur universitaire ou dans les relations publiques et les partenariats serait appréciée.

Mme Anne-Sophie Coppin rappelle que le projet Rampe se traduira à terme par 4 recrutements dont 1 poste partagé avec la mission Alumni de l'Université pour le *fundraising*, la communication et le marketing.

M. Odon Vallet demande quels sont les types de profil qui se présente aux entretiens.

Mme Anne Levade répond que sur le poste de *Fundraiser junior*, deux types de profils sont apparus : d'une part, des candidats tout juste diplômés avec une expérience limitée et, d'autre, part des candidats ayant déjà une première expérience professionnelle dans le mécénat, le droit ou le marketing.

M. Christian de Boissieu souhaite savoir si les postes de *Fundraiser junior* seront dédiés en totalité à la Fondation.

Mme Anne Levade répond que oui, deux postes de *Fundraiser junior* et un poste de *Fundraiser senior* seront exclusivement dédiés à la Fondation.

M. Odon Vallet souligne que le talent n'est pas lié à l'âge et que nous ne devons pas écarter un candidat qui serait jeune sans expérience mais très volontaire et doué notamment avec les nouvelles technologies.

M. Christian de Boissieu demande si l'ANR a été sollicitée dans d'autres projets de l'Université. Mme Christine Neau-Leduc répond qu'en effet, l'ANR porte et exécute le programme Sorb'rising et que par ailleurs, la D2P développe un service d'aide en soutien à des projets de recherche soumis à l'ANR, enfin le plan SHS qui est porté par France 2030 sera exécuté par l'ANR et l'Université présentera une candidature lors de l'appel à projets.

Communication

Mme Anne Levade indique que la collaboration fructueuse avec la direction de la communication engagée cette année se poursuit et qu'afin de mieux faire connaître la Fondation au sein de la communauté de Paris 1, un article retraçant le Bilan de la Fondation en ce début d'année universitaire a été publié sur le site internet de l'Université, les réseaux sociaux ainsi que dans la lettre interne.

4. Projet de la Fondation

Prix AMMA

Mme Anne Levade indique que l'association du Master Marché de l'Art de l'Université sollicite la Fondation comme l'année dernière à la même époque pour l'organisation du Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui se tiendra au Bastille Design Center du 26 au 28 janvier 2024.

Elle précise que ce prix a pour objectif de soutenir la jeune création en lui offrant la possibilité d'être exposée au sein d'un lieu exceptionnel et ainsi offrir leurs œuvres à la vue du public durant trois jours d'exposition.

Elle souligne que cette exposition se clôturera par la remise de trois récompenses, le « Prix de la création contemporaine », pour le ou la lauréat(e) élu(e) par un jury de professionnels reconnus dans le monde de l'art, le « Prix du public », pour le ou la lauréat(e) élu(e) par tous les invités présents lors de l'événement, le « Coup de cœur des alumni et de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne », pour le ou la lauréat(e) élu(e) par les précédentes promotions du Master et les membres du conseil de gestion de la Fondation.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que le budget de l'organisation du Prix est de 8 833,55€.

Mme Anne Levade indique que la Fondation a versé l'année dernière une subvention de 2 000 euros pour la communication, l'organisation de la soirée de remise des prix et les dotations, ce qui correspondait à un tiers du budget. Le succès de l'édition précédente amène l'AMMA à voir un peu plus grand. La demande de subvention est de 3 000 euros.

M. Ulysse Guttmann-Faure questionne le budget du Prix en demandant pourquoi un montant de zéro euro est indiqué dans la ligne CVEC.

Mme Anne-Sophie Coppin répond que les étudiants ont sollicité une demande de subvention à la CVEC et que celle-ci est en cours d'étude.

Mme Anne Levade précise que ce Prix permet une belle visibilité de la Fondation notamment par la remise d'un prix à son nom.

Mme Christine Neau-Leduc demande si le Prix ou la Fondation sont en lien avec la Sorbonne Art'Gallery pour cet évènement car le logo apparaît également dans la revue de presse du Prix de l'année dernière.

Mme Anne-Sophie Coppin répond que la Sorbonne Art'Gallery offre au lauréat du Prix une exposition d'une durée d'un mois.

M. Christian de Boissieu souhaite féliciter les étudiants, l'association et la composante Arts de l'Université pour son dynamisme. Il souhaite que la Fondation veille à ce que l'Université et la Fondation elle-même soient remerciées et bien représentées lors de la cérémonie de remise du Prix.

Mme Anne-Sophie Coppin répond qu'une grande place est faite à l'Université et à la Fondation lors de la Cérémonie, et que des remerciements publics appuyés sont formulés.

M. Christian de Boissieu demande si les alumni qui peuvent voter pour le prix « Coup de cœur des alumni et de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne » sont des alumni du Master et donc de l'Université. Il souhaite qu'un point soit réalisé sur la question des alumni à l'Université.

Mme Anne Levade confirme que les alumni sollicités dans le cadre du prix sont bien des alumni du Master Marché de l'art et donne la parole à Christine Neau-Leduc pour ce qui concerne les alumni de l'Université.

Mme Christine Neau-Leduc indique que l'Université a établi un budget pour la confection d'une plateforme alumni qui est en lien avec réseau pro et qui devrait voir le jour en janvier 2024. Elle précise qu'il y a de très nombreux alumni référencés par les associations des anciens des Master ou composantes. Elle souligne que l'idée qui a été développée est de permettre à ces associations d'avoir un espace dédié sur la plateforme pour faire vivre un écosystème et en même temps d'avoir accès au réseau global de l'Université.

Mme Christine Neau-Leduc précise que, dans le projet RAMPE, il y a une dimension alumni afin de permettre un recrutement nécessaire au développement et à l'animation de ce réseau mais aussi à sa co-construction avec la Fondation.

M. Christian de Boissieu souligne que les alumni doivent être sollicités financièrement et non uniquement pour accéder à un réseau d'information des activités de l'Université.

Mme Christine Neau-Leduc précise que ce sera fait dans un second temps, notamment pour des acquisitions patrimoniales par exemple.

Participation et soutien de la Fondation au Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'art contemporain organisé par l'association AMMA à hauteur de 3 000 euros.

Adopté à l'unanimité

5. Questions diverses

Chaire PCEN

Mme Anne Levade donne la parole à Mme Joëlle Farchy qui souhaite évoquer la place des Chaires dans les centres de recherche.

Mme Joëlle Farchy indique que la Chaire ESoPS, la future chaire « Finance et Société » et la Chaire PCEN qu'elle porte sont abritées par la Fondation et prennent place géographiquement dans le Centre d'Économie de la Sorbonne, le CES. Elle précise que la Fondation n'étant pas dotée d'un gestionnaire et que la Fondation n'étant pas un service de l'Université, les démarches administratives sont difficiles et en totalité réglées par Anne-Sophie Coppin et Anne Levade.

Mme Joëlle Farchy a évoqué, lors d'une réunion avec le CES, la possibilité de recruter un gestionnaire qui serait localisé au sein du centre de recherche pour les trois Chaires évoquées. Elle demande s'il est possible que le pourcentage de 7,5 % reversé à l'Université sur chaque convention de mécénat soit réorienté vers le CES pour le financement d'un poste de gestionnaire dédié à ces 3 chaires.

Elle rappelle que depuis trois ans, la chaire PCEN, a levé plus de 800 000 euros et qu'elle est en train de monter en puissance. Cependant, Mme Joëlle Farchy souligne qu'il n'est plus possible que Mme Anne-Sophie Coppin gère à elle toute seule la Fondation, les Chaires, les projets, les levées de fonds et conventions et la communication.

Mme Anne Levade indique qu'en effet une nouvelle organisation doit être mise en place. Elle rappelle que le choix de principe a été fait est de laisser la plus grande autonomie aux porteurs de projets ou de chaires, considérant qu'il en allait de l'intérêt des projets eux-mêmes. Mais le fait est que, selon les Chaires et les personnels, la charge de gestion globale revient assez largement à la Fondation. Elle rappelle également que le CES est un cas unique puisqu'il regroupe trois chaires de la Fondation et précise qu'un rendez-vous est pris avec le directeur du CES, Stéphane Zuber pour clarifier les choses.

Mme Anne Levade précise qu'avec le développement des projets de la Fondation, la charge administrative est décuplée, mais que cela est aussi la preuve de son bon fonctionnement et de ses succès.

Mme Christine Neau-Leduc demande si la Chaire ESoPS est bien rattachée à l'AES.

Mme Joëlle Farchy répond que oui, la Chaire ESoPs fonctionne avec un gestionnaire de l'AES.

Mme Anne-Sophie Coppin souligne que ce fonctionnement est le bon et que toute nouvelle Chaire créée devrait pouvoir être rattachée à un laboratoire ou une composante afin de faciliter son fonctionnement administratif de proximité ce qui n'empêche pas la Fondation d'assurer la gestion globale ou de coordination, la présidente de la Fondation étant, in fine, signataire de tous les engagements de crédits.

Mme Anne-Sophie Coppin revient sur la demande de Joëlle Farchy et demande à la Présidente de l'Université s'il est possible d'orienter les 7,5 % de frais de gestion des conventions qui reviennent à l'Université sur des lignes RH pour le recrutement d'un personnel BIATSS.

Mme Christine Neau-Leduc répond que la demande doit être étudiée.

Mme Joëlle Farchy indique que des questions de locaux se posent également.

Mme Christine Neau-Leduc répond que cette question est en cours d'étude pour de nombreux projets et services, y compris pour la Fondation compte tenu de son développement programmé. Elle précise qu'elle a bien en tête ces enjeux et que des solutions sont envisagées.

Projet Europe

Mme Anne Levade indique qu'elle a été sollicitée avant d'entrer en conseil de gestion sur des projets portés par la présidence de l'Université sur la thématique de l'Europe.

Mme Christine Neau-Leduc indique que les prochaines élections européennes, les valeurs partagées et UNA Europa constituent un faisceau d'éléments qui ont conduit l'Université à choisir cette thématique. Elle précise que des événements seront organisés sur le sujet tout au long de l'année.

Mme Anne Levade informe qu'elle a été saisie de cette demande par la vice-présidente Mme Peraldi Leneuf et que, tout comme la Fondation a financé les événements du Jubilé, elle pourrait être sollicitée pour soutenir les événements en lien avec la thématique de l'Europe.

Mme Anne Levade sollicite l'accord de principe des membres du conseil de gestion.

M. Christian de Boissieu souhaite que ces actions organisées par l'Université ne soient pas des actions politiques ou de prosélytisme.

Mme Christine Neau-Leduc assure que ce ne sera pas le cas et que l'un des objectifs est aussi de faire comprendre comment fonctionnent les institutions européennes.

M. Odon Vallet insiste sur la notion de neutralité dans les événements à venir.

M. Christian de Boissieu demande que la Fondation soit remerciée de ces aides financières et de gestion à chaque événement de l'Université qu'elle soutient.

Les membres du conseil de gestion donnent leur accord à Mme Anne Levade.

Don Initial Labo

Mme Anne Levade rappelle que la Fondation a reçu il y a deux ans un don de 10 000 euros par l'entreprise Initial Labo dirigée par la galeriste Denise Zanet dans le but d'organiser un concours de la photographie plasticienne sous l'impulsion de Yann Toma. Le conventionnement du don n'a pu se faire en raison du règlement obligatoire du concours qui n'a pas pu trouver de consensus juridique avec l'Université.

Mme Anne Levade informe que la Fondation a été sollicitée par l'Université en accord avec Yann Toma pour flécher ce don sur un projet qui bénéficie de l'accord de la donatrice.

Mme Anne-Sophie Coppin précise qu'il s'agit d'un projet d'éclairage de la Sorbonne Art'Gallery. Elle souligne qu'avec l'accord du conseil de gestion et une convention d'accord signée par Denise Zanet, l'enveloppe pourrait être transférée à la direction du patrimoine de l'Université.

Mme Anne Levade souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement et demande l'accord du conseil de gestion pour gérer ce dossier.

M. Jean-Marc Lehu demande si la donatrice a transmis un document officiel permettant de réallouer son don.

Mme Anne-Sophie Coppin répond qu'avec l'accord du conseil de gestion elle s'en occupera sachant que la donatrice a donné son accord verbal à Yann Toma.

M. Jean-Marc Lehu souligne qu'il est très important qu'un document officiel soit émis et signé.

Les membres du conseil de gestion donnent leur accord pour la gestion du dossier par Mme Anne-Sophie Coppin et Mme Anne Levade.

Prochains conseils de gestion :

Mme Anne Levade indique que le prochain conseil de gestion de la Fondation devait se tenir le 7 mars 2024 mais elle propose que le conseil soit anticipé au 6 mars 2024. Un email sera envoyé pour validation de la prochaine date du conseil.

Le conseil de gestion prend fin à 19h00.